

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 19/2025

Objet : Acceptation d'un don à la SCAS

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Le 23 juin 2025 à 18h00, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 16 juin 2025

Nombre de membres

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

Procuration : 2

Étaient présents : Rémy BECUWE, Marc DUCOURANT, Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI
Excusés : Christophe CLAEYS et Joël DENAVEAU
Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Joël DENAVEAU à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du comité de gestion que l'acceptation des dons relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes de la SCAS, il s'agit toutefois d'une acceptation à titre conservatoire. En effet, le don ne peut être effectif qu'après acceptation définitive par le comité de gestion.

Madame la Vice-Présidente invite donc le comité de gestion à accepter le don de 1 000 € par virement en date du 19 mai 2025 par la société WHY NOT PRODUCTIONS – 3 rue Paillet – 75005 PARIS.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le don à la SCAS de la société WHY NOT PRODUCTIONS.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-265905406-20250623-019_2025-DE



Ce don de 1 000 € figurera en recette de fonctionnement au budget 2025 de la SCAS à l'article 756 « libéralités reçues ».

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Nathalie Lefebvre, Vice-Présidente de la SCAS. The signature is stylized and written over the printed name.

Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 20/2025

Objet : Vote du budget exécutoire 2025 de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Le 23 juin 2025 à 18h00, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 16 juin 2025

Nombre de membres

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

Procurations : 2

Étaient présents : Rémy BECUWE, Marc DUCOURANT, Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI

Excusés : Christophe CLAEYS et Joël DENAVEAU

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Joël DENAVEAU à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente expose que le budget exécutoire 2025 de la RAAC est arrêté aux montants suivants :

- Une section de fonctionnement de 625 687,85 € s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes,
- Une section d'investissement de 533 700,00 € s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE :

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 059-265905406-20250623-0020_2025-DE

- De voter le budget exécutoire 2025 de la manière suivante :

Au niveau des groupes fonctionnels pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

- D'adopter le budget exécutoire 2025 arrêté comme suit :

TOUS MOUVEMENTS CONFONDUS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	625 687,85 €	625 687,85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	533 700,00 €	533 700,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 21/2025

Objet : Prix de journée de l'exercice 2025 de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Le 23 juin 2025 à 18h00, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 16 juin 2025

Nombre de membres

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

Procurations : 2

Étaient présents : Rémy BECUWE, Marc DUCOURANT, Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI

Excusés : Christophe CLAEYS et Joël DENAVEAU

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Joël DENAVEAU à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres qu'en séance du 3 octobre 2024, le comité de gestion avait approuvé les propositions budgétaires de l'exercice 2025 de la RAAC, préalablement à la fixation des tarifs journaliers d'hébergement par l'autorité de tarification, le Conseil Départemental du Nord.

Les tarifs journaliers découlant de ces propositions budgétaires étaient pour un logement de type :

- F1 Bis : 22,85 €
- F2 : 27,88 €

Madame la Vice-Présidente expose que, par correspondance en date du 26 mai 2025, l'autorité de tarification, le Conseil Départemental du Nord, a proposé une modification des imputations budgétaires selon la répartition suivante :

.../...

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-265905406-20250623-021_2025-DE

Groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » :	- 18 000,00 €
Groupe II « Dépenses afférentes au personnel » :	- 24 373,75 €
Groupe III « Dépenses afférentes à la structure » :	+ 4 061,60 €
	<hr/>
	- 38 312,15 €

La baisse des dépenses des groupes I et II n'a pas entraîné une diminution du tarif car le Conseil Départemental du Nord a repris le déficit 2023 d'un montant de 38 232,86 € et a augmenté le taux de remplissage de 97,00% à 97,62%.

En conséquence pour l'exercice 2025, les tarifs journaliers découlant de ces mesures sont pour un logement de type :

- F1 Bis : 22,86 €
- F2 : 27,89 €

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les tarifs journaliers de l'exercice budgétaire 2025 de la RAAC retenus par l'autorité de tarification, le Conseil Départemental du Nord :

- F1 Bis : 22,86 €
- F2 : 27,89 €

POUR EXTRAIT CONFORME
Nathalie LEFEBVRE,
Vice-Présidente de la SCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 22/2025

Objet : Décision modificative n° 1 du budget 2025 de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Le 23 juin 2025 à 18h00, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 16 juin 2025

Nombre de membres
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 6
Procurations : 2

Étaient présents : Rémy BECUWE, Marc DUCOURANT, Nathalie LEFEBVRE et Leïla NAÏDJI
Excusés : Christophe CLAEYS et Joël DENAVEAU
Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Joël DENAVEAU à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente rappelle que le budget 2025 de la RAAC, adopté par le comité de gestion du 3 octobre 2024, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il convient aujourd'hui de procéder à des réajustements budgétaires.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget 2025 de la RAAC telle que proposée en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



RESIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT DE SAINT POL SUR MER

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	Modification				Nouveaux crédits
			En +		En -		
			Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	
60612	Energie, électricité	55 820.00	27 000.00			82 820.00	
60622	Produits d'entretien	3 600.00	2 000.00			5 600.00	
60623	Fournitures d'atelier	3 500.00	3 500.00			7 000.00	
60624	Fournitures administratives	100.00	200.00			300.00	
6288	Autres	7 000.00	48 357.00			55 357.00	
6228	Divers	-	21 293.25			21 293.25	
6331	Versement mobilité	4 000.00	680.00			4 680.00	
6333	Participation employeurs à formation professionnelle	2 000.00	340.00			2 340.00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	200.00	40.00			240.00	
64111	Rémunération principale du personnel	161 666.25	12 373.75			174 040.00	
64151	Rémunération principale personnel de remplacement	11 460.00	34 740.00			46 200.00	
641588	Personnel de remplacement Autres indemnités	1 500.00	8 360.00			9 860.00	
64511	Cotisations à l'URSSAF	38 000.00	6 540.00			44 540.00	
64512	Cotisations aux mutuelles	-	1 200.00			1 200.00	
64513	Cotisations aux caisses de retraite	3 800.00	580.00			4 380.00	
64514	Cotisations à l'ASSÉDIC	1 500.00	770.00			2 270.00	
64515	Cotisations à la CNRACL	56 310.00	5 346.00			61 656.00	
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	690.00	1 992.00			2 682.00	
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	200.00	40.00			240.00	
6588	Autres	1 690.27	51 399.00			53 089.27	
68111	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	-	1 116.00			1 116.00	
68112	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	20 000.00	5 000.00			25 000.00	
		373 036.52	232 867.00			605 903.52	

Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	Modification				Nouveaux crédits
			En +		En -		
			Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	229 755.62			229 755.62	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	-	2 048.23			2 048.23	
7381	Autres financeurs - Produit à charge de la CAF	17 600.00			5 000.00	12 600.00	
773	Mandats annulés	-	2 986.44			2 986.44	
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	-	3 066.71			3 066.71	
		17 600.00	237 867.00		5 000.00	250 467.00	

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-265905406-20250623-022_2025-DE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-265905406-20250623-022_2025-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	Modification				Nouveaux crédits
				En +		En -		
				Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	
13988	165	2184	0.00	3 066.71			3 066.71	
		Autres subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	10 000.00	5 000.00			15 000.00	
		Dépôts et cautionnements reçus	90 000.00				79 354.75	
		Mobilier	100 000.00	8 066.71	-	10 645.25	97 421.46	

Recettes	Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	Modification				Nouveaux crédits
				En +		En -		
				Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	Restes à Réaliser 2024	Propositions Nouvelles	
001	10222	13188	507 000.00	830.17			471 237.08	
		Résultat d'investissement antérieur reporté	1 700.00				2 530.17	
		Fonds de compensation de la TVA					15 333.57	
		Autres subventions d'équipement transférables (AAP CARSAT 2023)		10 704.64			10 704.64	
		Autres subventions d'équipement transférables (AAP CARSAT 2024)		816.00			1 116.00	
		Amortissement des frais d'évaluation	300.00	2 500.00			8 000.00	
		Amortissement des installations générales	5 500.00	1 500.00			3 500.00	
		Amortissement du mobilier	2 000.00					
		Amortissement des autres immobilisations corporelles	10 161.18	1 500.00			11 661.18	
			526 661.18	17 850.81	-	35 762.92	524 082.64	

